



Licenciement pour faute grave après 8 mois d'abandon de poste

Par **fifie**, le **23/08/2016** à **17:14**

Bonjour voila j'étais en cdi de chantier et après 8 mois d'abandon de poste mon employeur commence seulement à m'envoyer des lettres recommande pour un licenciement pour faute grave et dernièrement une demande d'entretien dont je ne peux y aller .

Quel courrier je peux faire pour un licenciement autre et le faite qu'il ne sont jamais inquiéter de mon absence sachant que je sortais de congé parental et que je devais récupéré une voiture de société pour retravailler et être réformer à une nouvelle machine qu'ils se servent depuis mon départ . Et j'avais fait une demande de rupture conventionnelle Trois mois avant ma reprise normal qu'il m'ont refusé. J'aimerais savoir comment faire pour me défendre et récupérer mes droits . Depuis 7 mois j'ai repris un travail en vacataire cdd qui n'a rien avoir avec ce que je faisais avant .

Voila si vous pouvez m'aider pour en finir et règle ceci cette histoire sans rien perdre . Je vous remercie d'avance .

Cordialement

Par **janus2fr**, le **23/08/2016** à **19:37**

Bonjour,

C'est l'employeur qui décide du qualificatif du licenciement, il peut donc vous licencier pour faute grave.

C'est ensuite le conseil des Prud'hommes, si vous le saisissez, qui peut requalifier le licenciement, soit en faute simple, soit en licenciement sans cause.

D'après la jurisprudence, l'employeur ayant attendu 8 mois pour procéder au licenciement, cela démontre que votre absence ne nuisait pas à la bonne marche de l'entreprise et donc que le licenciement pour faute grave est injustifié. Il y a donc de grandes chances pour que le CPH requalifie ce licenciement.

Par **P.M.**, le **23/08/2016** à **20:09**

Bonjour,

En revanche si vous avez occupé un nouvel emploi après l'abandon de poste, cela pourrait être considéré comme une volonté de démissionner, c'est une exception au fait qu'elle doit être donnée sans équivoque...